

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 JANVIER 2023

Le 19 Janvier 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Souilhe, se sont réunis à 20H30, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 Janvier 2023 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 6

Etaient Présents : M. Raymond VELAND, Mme Martine FONTANIÉ, M. Gilbert PICCININI, M. Grégoire ECK
Mme Sandrine BEN SOUSSAN, M. Jean-Marie ROSALIE

Etaient absents excusés : Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, M. Freddy GAUTHIER, M. Éric ROSALIE

Procuration : Mme Charlotte BOETTI à Mme Martine FONTANIÉ

Nombre de votants : 7

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Martine FONTANIÉ est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès verbal de la réunion du 15 décembre 2022

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le procès verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.

Délibération DL_2023_01 : *Ouverture des crédits en investissement, autorisation de mandatement à hauteur de ¼ des dépenses 2022*

M. le Maire explique qu'afin de pouvoir payer les factures de l'année en cours avant le vote du budget il est nécessaire de prendre une délibération.

*Après en avoir discuté Le Conseil Municipal vote à l'unanimité
L'ouverture des crédits en investissement et l'autorisation de mandatement à hauteur ¼ des dépenses 2022*

Délibération DL_2023_02 : *Vote du taux de fongibilité des crédits M57*

M. le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} Janvier 2023 il est nécessaire de prendre certaines décisions préalables à cette mise en application au budget.

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations sans attendre de prendre une décision modificative au prochain conseil municipal. Dans ce cas le Maire serait tenu d'informer le conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche réunion.

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité
Le taux de fongibilité des crédits M57*

Délibération DL_2023_03 : *Vote des modalités de gestion des amortissements en M57*

M. le Maire indique que suite au passage à la nomenclature M57 il est nécessaire de délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement. Il existe 2 possibilités de gestion des amortissements :

- l'amortissement linéaire : on amortit à partir de l'année N+1 pendant X années le même montant
- prorata temporis : on amortit dès l'année d'achat un montant proratisé la 1^{ère} année puis pendant X années le même montant (méthode de calcul complexe)

*Après en avoir débattu le Conseil Municipal adopte à l'unanimité
La règle du calcul des amortissements sur le mode linéaire*

Délibération DL_2023_04 : *Proposition d'adhésion à un groupement de commandes concernant la défense incendie*

M. le Maire indique que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois propose l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux liés à la défense incendie.

Après en avoir discuté le conseil municipal souhaite avoir davantage d'explications concernant les travaux liés à la défense incendie et demande le report de cette délibération à la prochaine réunion du conseil.

Questions et informations diverses :

♦ *Réparation réfrigérateur de la salle des fêtes*

Le coût de la réparation du réfrigérateur de la salle des fêtes s'élève à plus de 1.000,00 €, il faudra peut-être envisager l'achat d'un réfrigérateur neuf plutôt que d'effectuer la réparation.

♦ *Matériel et outillage*

Le cantonnier a signalé que différents outils ne fonctionnaient plus. Il faudra donc prévoir la remise en état ou l'achat d'une visseuse perceuse et d'un taille haies.

♦ *Espace propreté*

Les travaux d'aménagement de l'espace propreté sont maintenant terminés. Les containers seront prochainement déplacés aux deux endroits prévus : route de Castelnaudary et rue de l'église. L'emplacement rue de l'église sera prochainement planté d'arbustes à proximité et fleuri.

Vous serez informés de la date de la mise en place de cette nouvelle organisation.

Pour lutter contre les dépôts de ferrailles ou autres matériaux, il est envisagé d'installer des caméras.

♦ *Déjections canines*

Il est à nouveau constaté de nombreuses déjections d'animaux dans les rues du village. Nous vous rappelons que des bornes de propreté avec distributeur de sachets sont installées à plusieurs endroits dans le village, et vous prions de les utiliser pour ramasser les déjections de vos animaux. Afin de maintenir notre village propre, et de respecter le travail du cantonnier qui coupe l'herbe en bordure des chemins, il est, encore une fois, demandé aux personnes qui promènent leurs animaux d'utiliser impérativement les sachets mis à disposition pour ramasser les excréments de vos animaux ou d'aller en dehors du village.

♦ *Valorisation du patrimoine de Souilhe*

Nous vous rappelons que pour préparer les prochaines journées du patrimoine 2023 une réunion est prévue par le groupe de bénévoles le 27 janvier 2023 à 20h30 à la salle du conseil municipal. Vous êtes tous conviés à cette réunion qui se terminera par la dégustation d'une galette.

La séance est levée à 21h35

Le Maire
Raymond VÉLAND

La secrétaire
Martine FONTANIÉ

Ce procès verbal sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal